

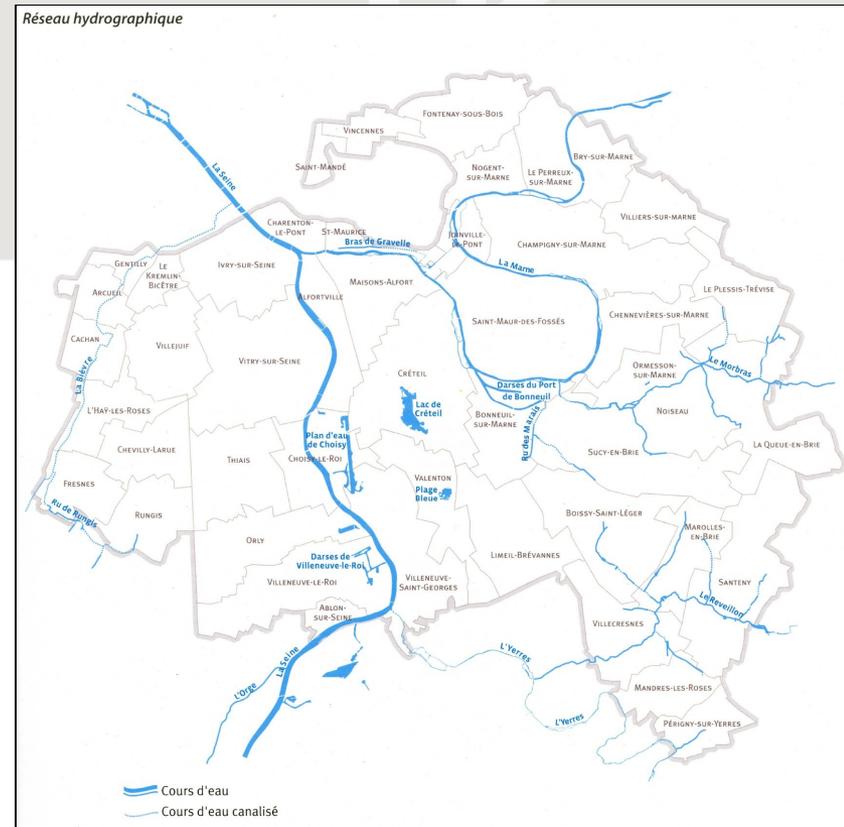
L'intervention du Conseil général du Val-de-Marne dans l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

Groupe Régional SAGE – Jeudi 4 juin 2009

Le Val-de-Marne et l'eau : un contexte particulier

L'eau, élément identitaire du territoire :

- La Seine et la Marne, axes structurants du territoire : développement urbain, économique, social, culturel, touristique...
- Densité du réseau hydrographique, avec de nombreux autres cours d'eau



Des compétences historiques spécifiques

- Collecte et transport des eaux usées et pluviales (compétence partagée avec les communes et le SIAAP) : 897 km de réseau géré par le Département, dont 94 km de statut interdépartemental, et 231 stations électro-mécaniques
- Lutte contre les inondations : 30 km de murs anti-crues

Des démarches volontaires, signes d'un engagement fort en faveur de l'eau

Des réalisations :

- Aménagement de berges : Seine, Marne et renaturation de la Bièvre
- Réserve naturelle départementale des Îles de la Marne
- Suivi de la qualité des eaux superficielles
- Sensibilisation, information et éducation à l'environnement : actions en faveur des collégiens, université populaire de l'eau et du développement durable, festival de l'Oh, expositions...

Des orientations :

- Le Plan bleu, document d'orientations et de programmation de la politique de l'eau à l'échelle départementale, issu d'une démarche participative inédite
- Et sa déclinaison, le Schéma Directeur Départemental d'Assainissement



Le Conseil général du Val-de-Marne et les SAGE

Participation financière :

- Subvention au fonctionnement de la CLE par voie de convention (Yerres), ou adhésion au syndicat porteur (Bièvre)
- Pas de politique de subvention pour les études et travaux, mais possibilité de co-maîtrise d'ouvrage éventuelle et/ou maîtrise d'ouvrage de certaines actions

Représentation et moyens humains :

- 1 représentant élu siégeant à chaque CLE
- Assisté sur les aspects techniques par un ingénieur qui suit les 3 SAGE
- Qui s'appuie sur les compétences disponibles (participation des experts concernés aux commissions thématiques et groupes de travail internes associant les directions environnement et assainissement, aménagement, espaces verts, voirie... pour échange et examen technique des documents)

Merci de votre attention

